



Licenciement liquidation judiciaire

Par **idi92**, le **20/10/2014** à **10:55**

Bonjour je suis salarié dans une entreprise de transport depuis avril 2012 et ça fait une semaine que mon patron n'a plus de travail pour moi il a perdu ces contrats avec coliposte suite à une enquête de l'urssaf. Son entreprise va sûrement être mis en liquidation judiciaire mais je ne sais pas quand. Que puis je faire ?

Par **P.M.**, le **20/10/2014** à **11:12**

Bonjour,

Vous n'avez pas grand chose à faire tant que l'employeur continue à vous payer pour l'horaire contractuel sauf éventuellement d'anticiper et de rechercher un autre travail...

Par **idi92**, le **20/10/2014** à **11:37**

Mon employeur doit me payer jusqu'à la liquidation judiciaire ?

Par **P.M.**, le **20/10/2014** à **12:07**

Normalement oui, sinon, vous pouvez saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé et faire constater la cessation de paiement par le Tribunal de Commerce pour accélérer la liquidation judiciaire...

A noter que c'est normalement à l'employeur de se déclarer en cessation de paiement et que s'il ne le fait pas c'est un délit...

Par **idi92**, le **20/10/2014** à **12:28**

Mon patron veut que je pose 15 jours de congés et ensuite veut me licencier pour abondons de poste

Par **P.M.**, le **20/10/2014** à **12:41**

Je ne vois pas pourquoi vous devriez sacrifier des congés payés et vous mettre en situation de faute grave alors que la procédure normale devrait déboucher sur un licenciement économique...

D'autre part, l'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...